



Croky 'Perroquet doré'

Article 1 – Généralités

- 1.1 Ce Règlement (ci-après dénommées "Règlement") décrit les règles officielles concernant le Concours "Croky Perroquet Doré" organisé par Roger&Roger, propriétaire de la marque Croky, ayant son siège social à 7700 Mouscron, Rue de la Basée 1, BCE 0461.464.038 (ci-après dénommé: "Organisateur"), comme convenu avec et en collaboration avec GM Webstore BVBA – Game Mania, Ter Stratenweg 37, 2520 Ranst avec numéro d'entreprise 0651 739 337 et avec la boutique en ligne www.chocolademarkt.com de VDC-Komerz bvba, Krommebeekstraat 32, 8930 Menen (BE 0715811203).
- 1.2 Le présent Règlement est consultable à tout moment via www.croky.be/perroquetdore ou via info@croky.be
- 1.3 Le présent Règlement contient les règles et conditions de participation pour la Belgique. Par leur participation, les Participants seront présumés avoir convenu de respecter ces Conditions ainsi que de respecter les décisions prises par l'Organisateur dans le cadre de la Competition. Chaque Participant est présumé avoir lu, compris et accepté le contenu des présentes conditions.
- 1.4 Le Concours cours du 10/03/2021 jusqu'au 13/07/2021 (ci-après dénommé: "la Durée").

Article 2 – Les Participants et les Conditions de Participation

- 2.1 Chaque personne qui aura acheté le Croky Bubble Box via les XP-deals de Game Mania via www.chocolademarkt.com/CrokyBubbleBox et trouvé 1 des 5 tickets de concours en forme d'un perroquet doré pendant la Durée du Concours peut participer au Concours.
- 2.2 Le Participant doit avoir atteint l'âge de 18 ans et doit avoir son domicile ou résidence sur le territoire belge ou néerlandais durant toute la durée du Concours (ci-après dénommé: "le Participant").
- 2.3 Les catégories de personnes suivantes sont en tout cas exclus de toute participation au concours:
- 1) Les Participants mineurs;
 - 2) Les employés et les autres membres du personnel de l'Organisateur;
 - 3) Les employés et les autres membres du personnel de sociétés tierces, impliquées (in)directement dans la création, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours;
 - 4) Les proches des employés susmentionnés ou autres membres du personnel (parents de degré ascendant ou descendant, conjoints, concubins, frères et soeurs,...);

-
- 5) Chacun(e) qui est domicilié ou qui réside à l'adresse d'une des personnes susmentionnées;
 - 6) Chacun(e) qui n'a pas acheté le Croky Bubble Box pendant la durée du Concours sur www.chocolademarkt.com/CrokyBubbleBox, n'a pas trouvé de ticket de concours en forme d'un perroquet doré le Croky Bubble Box et n'a pas participé à la question du concours.

2.4 Si un Participant ne respecte pas les règles contenues dans le présent règlement, ce participant peut être immédiatement disqualifié et exclu du Concours, ceci sans avertissement préalable.

2.5 La participation répétée par un même participant est acceptée.

2.6 Chaque Participant ne peut gagner qu'un seul prix.

Article 3 – Déroulement du Concours

3.1 Afin de pouvoir participer au Concours, le Participant doit acheter pendant la Durée un Croky Bubble Box via www.chocolademarkt.be/CrokyBubbleBox chips "Croky Cup" tel que décrit en l'article

Dès réception de la Croky Bubble Box contenant l'un des cinq tickets du concours avec un perroquet doré, le participant doit envoyer un courriel à info@croky.be avec une photo du billet du concours avec le perroquet doré, son nom et son adresse, et sa réponse à la question du concours "En quelle année Croky a-t-il introduit la saveur bolognaise ? »

3.2 Seuls les Participants qui, pendant la durée du Concours, passent une commande sur www.chocolademarkt.com/CrokyBubbleBox de la Croky Bubble Box, trouvent un ticket de concours en forme de perroquet doré et envoient un email valide à info@croky.be avec les détails suivants : nom du Participant, photographie du ticket de concours en forme de perroquet doré et la réponse à la question du concours (voir 3.1.), seront considérés comme des Participants valides.

3.3 Les gagnants sont les participants qui ont commandé correctement sur www.chocolademarkt.com/CrokyBubbleBox pendant la durée du concours, ont trouvé l'un des cinq billets du concours avec le perroquet doré dans cette boîte à bulles croquante et ont répondu correctement à la question du concours.

3.4 Au total, 5 gagnants seront identifiés qui auront droit à 4 boîtes de Croky Chips 18x200G chacun (assortiment de différentes saveurs disponibles). Un total de 20 boîtes de Croky Chips 18x200G seront mises à disposition comme prix pour le concours.

3.5 La liste des gagnants du Concours Perroquet Dorée sera communiqué par e-mail max. 5 jours après la fin du Concours (ou au plus tard le 18/07/2021). Les informations suivantes sont demandées au gagnant : nom, adresse et numéro de téléphone. Ceci dans le seul but d'envoyer le prix par courrier. En outre, il n'y aura aucune correspondance au sujet du Concours.

3.6 La désignation des gagnants est définitive et contraignante. L'Organisateur ne correspondra ni discutera pas sur ce sujet.

3.7 Le prix sera envoyé par la poste à l'adresse fournie par le Participant lors de son inscription.

Article 4 – Les prix

Les prix:

L'ordre du rang	Prix	Valeur
1	<ul style="list-style-type: none">5 x "Des chips gratuites pour 1 an", c'est-à-dire un assortiment de 4 boîtes de Croky chips 18x200G par gagnant.	5 x € 141,12= €705,60

Conditions:

4.1 Les prix attribués ont un caractère personnel. Ils sont indivisibles et non-transférables. Les prix doivent être acceptés tel qu'attribués.

4.2 Les prix ne peuvent en aucun cas être substitués ou remplacés par des alternatives ou leur équivalent en espèces, des autres produits ou d'autres services.

4.3 L'organisateur se réserve le droit de substituer les prix par des prix d'une valeur similaire en cas de circonstances qui échappent à son contrôle.

4.4 Les prix seront envoyés aux Participants endéans les 20 jours ouvrables, à l'adresse indiquée par le Participant, sous réserve d'épuisement de stock ou d'autres raisons extraordinaires.

4.5 L'Organisateur se réserve le droit de retenir le prix en cas d'adresse incorrecte ou incomplète.

4.6 Les prix ne sont pas cumulables, ne peuvent pas être combinés avec d'autres actions ou avantages et ne donnent droit à aucun bon valeur ou point d'épargne.

4.7 L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix ou de retenir le prix à sa discrétion si le Participant n'a pas le droit de le recevoir sur la base de ce Règlement ou si le Participant a fait une infraction du Règlement, a commis de la fraude (intentionnelle), une utilisation inappropriée du technologie ou sur la base de tout autre comportement abusif a la part du Participant.

Article 5 – Disqualification, Altération ou Annulation du concours

5.1 Un Participant peut être exclu de la participation au Concours en cas d'infraction au Règlement ou fraude de la part du Participant. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier les Participants en cas de non-respect évident ou soupçonné du présent règlement.

5.2 Un participant peut être exclu de participation au Concours en cas de manipulation frauduleuse du mécanisme du Concours, abus, déception, fraude (entre autres, mais pas exclusivement en cas de soumission de données fausses ou incorrectes lors de la registration). L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier les Participants en cas de non-respect évident ou soupçonné du présent règlement.

5.3 Les Participants qui sont exclus du Concours seront exclus immédiatement et définitivement et ne peuvent plus participer au Concours en cours mais sont aussi exclus de futurs Concours.

Dans tous ces cas, la décision de l'Organisateur sera définitive et sans recours.

5.4 L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Concours et/ou le règlement et/ou de suspendre ou d'annuler le Concours ou la remise de prix à tout moment en cas de circonstances imprévues ou en cas de *force majeure*.

5.5 En outre, L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Concours ou le règlement et/ou de suspendre ou d'annuler le Concours ou la remise de prix, et/ou de raccourcir ou prolonger la Durée, même en dehors de circonstances imprévues ou de *force majeure*. En cas de suspension ou d'annulation, L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable des frais encourus ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects ou sans conséquence. L'Organisateur ne pourra être obligé d'organiser un Concours alternatif ou d'offrir un Prix alternatif.

5.6 En cas de suspension ou d'annulation du Concours par L'Organisateur, celle-ci sera notifiée aux Participants dans les meilleurs délais.

Article 6 – Frais

6.1 Les frais de participation au Concours sont intégralement à charge du Participant. L'Organisateur ne remboursera aucun frais.

Article 7 – Responsabilité

7.1 L'Organisateur ou des tiers agissant en son nom ne pourront être tenus responsable des dommages directs ou indirects pouvant survenir durant l'organisation ou la participation au Concours, quelles que soient la cause ou les conséquences de ces dommages, y compris les dommages provoqués par des fautes d'orthographe, des interruptions techniques, des problèmes d'accessibilité du site, tout autre problème lié au Concours, des retards dans la poste, des grèves de poste, des pertes de coli aussi bien dans le cadre d'un envoi par le Participant que par l'Organisateur; à l'exception du cas de mauvaise conduite intentionnée ou grave.

7.2 L'Organisateur met tout en œuvre afin d'assurer le déroulement parfait du Concours au niveau technique et administratif. L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages quels qu'ils soient étant survenus comme conséquence de l'organisation ou de la participation au Concours.

7.3 L'Organisateur se réserve le droit de tenir responsable le Participant qui a, de sa conduite, provoqué la fin anticipée du Concours.

7.4 L'Organisateur décline toute garantie quant à l'usage du Prix pour quelque finalité que ce soit. L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable pour l'utilisation faite du prix, ni pour le mauvais fonctionnement du prix et/ou la mauvaise exécution du prix, ni pour des dommages, mêmes matériels ou corporels et même en cas de décès, causés directement ou indirectement par le prix.

7.5 L'Organisateur essaye dans tous ses cas d'envoyer le prix dans un délai raisonnable. L'Organisateur décline néanmoins toute responsabilité pour des retards de livraisons en dehors de son contrôle.

7.6 A l'exception du cas de mauvaise conduite intentionnée ou grave, en aucun cas, l'Organisateur ne sera tenu responsable de dommages, de quelle nature que ce soit, découlant ou en rapport avec la participation au concours, que cette responsabilité découle d'une réclamation fondée sur un contrat, une garantie, un délit (y compris par négligence), responsabilité stricte ou autre, et que l'organisateur ait été informé ou non de la possibilité de cette perte ou dommage. Certaines juridictions ne permettent pas la limitation ou l'exclusion de la responsabilité en cas de dommages secondaires ou accessoires. La limitation ou exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à votre cas.

7.8 L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Concours ou le règlement et/ou de suspendre ou d'annuler le Concours partie de le Concours ou encore de changer les règles, les prix ou l'information concernant le Concours (par exemple pour des raisons juridiques ou techniques.) En cas de suspension ou d'annulation du Concours, toute communication à ce sujet sera effectuée par voie de la publication d'un message sur www.croky.be. L'Organisateur décline tout responsabilité.

7.9 En tout cas, la responsabilité de l'Organisateur sera limitée jusqu'à la valeur du prix gagné comme stipulé dans article 4.

Article 8 – Vie Privée

8.1 En registrant pour le Concours, les Participants communiquent des données personnelles à l'Organisateur qui les traite dans le respect des obligations de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

8.2 Le Participant reconnaît et accepte que par le simple fait de sa participation, il marque son accord avec la collecte et le traitement de ses données personnelles.

8.3 L'Organisateur a conclu un accord de traitement des données une entreprise tiers, en vertu duquel cette entreprise tiers est désigné traiteur de données personnelles sous l'autorité de et conforme aux instructions données par l'Organisateur. Tous les données personnelles traitées dans le cadre du Concours sont stockées sur des serveurs localisés en Belgique et faisant partie des systèmes informatiques de cette entreprise tiers. Les données peuvent être transmises à des sous-traitants de l'Organisateur dans le cadre de la livraison des prix.

8.4 Les données personnelles concernées sont le nom, l'adresse postale et l'adresse e-mail du Participant, et éventuellement des autres données nécessaires pour le traitement de données personnelles. Ces données sont exclusivement recueillies et traitées afin de garantir le bon processus du Concours et pour remplir nos obligations concernant cette action, et plus particulièrement pour contacter de manière efficace les gagnants durant le délai imparti.

8.5 Les données personnelles du Participants ne seront utilisées à des fins de marketing direct (y inclus l'envoi de messages concernant les produits de l'organisateur) que si le Participant en a donné son autorisation préalable. Le Participant peut à tout moment s'opposer contre une telle utilisation de ses données et peut retirer son accord en envoyant un mail à info@croky.be.

8.6 Les Participants ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les modifier et de les supprimer. Ils ont également un droit d'opposition dans le cadre du traitement de leurs données personnelles s'ils considèrent qu'il existe des motifs sérieux et légitimes de le faire. Les participants doivent savoir que la suppression de leurs données personnelles de la base de données conduira

automatiquement à leur disqualification du Concours. Ces droits ne peuvent s'exercer que par l'envoi d'un courrier électronique info@croky.be ou par l'envoi d'un courrier ordinaire, auquel cas une copie de la carte d'identité ou du passeport des expéditeurs doit être incluse dans la lettre ou dans le courrier électronique.

8.7 Les Participants peuvent contacter l'Organisateur à l'adresse suivante pour tout renseignement concernant leurs données personnelles : info@croky.be et/ou klantenservice@croky.nl.

8.8 Le Participant garantit que les données personnelles fournies dans le cadre du Concours soient complètes actuelles et correctes.

Article 10 – Suivi – Litiges – Plaintes

10.1 Le suivi pratique du Concours est assuré par l'Organisateur.

10.2 Toute réclamation ou plainte concernant ce règlement doit être adressé à l'Organisateur par écrit au plus tard dans les 10 jours de la fin du Concours.

10.2 En cas de litige concernant l'interprétation de ces Conditions générales, les Participants/Gagnants et l'Organisateur s'accordent à se consulter réciproquement afin de trouver une solution amiable au litige.

10.3 Toutes les décisions de l'Organisateur à propos du Concours sont définitives et exécutoires. Il ne pourra y avoir de recours.

10.4 Toute plainte formulée en dehors des délais impartis sera irrecevable.

10.5 Le présent Règlement, le Concours, ainsi que tout ce qui est associé à la relation entre les Participants et l'Organisateur, sont gouvernés et élaborés exclusivement selon la législation belge.

10.6 Les cours et tribunaux compétents de l'arrondissement du Hainaut sont exclusivement compétents pour tout litige concernant la réalisation, la validité, l'exécution, la conformité et l'interprétation du présent Règlement.

10.7 Si une disposition de ce règlement est ou devient illégale, non valable ou inapplicable dans une juridiction, cette illégalité, absence de validité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité d'autres dispositions de ces Conditions générales.

10.8 La participation au Concours implique l'accord complet et inconditionnel avec le présent Règlement.

10.9 Aucun élément de la présente action ou lié à la présente action ne peut être copié sans l'accord explicite et préalable de l'Organisateur.